



Service de la Poste

Par LINE 13

Bonjour

Pouvez vous me dire quelle est l'obligation du préposé lorsqu'un courrier est adressé à une personne dont le nom ne figure pas sur les boîtes à lettres?

Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

La Poste renvoie le courrier à l'expéditeur (si il est indiqué au dos de la lettre) avec la mention NPAI.

Sinon il est conservé au bureau en "poste restante" pendant 15 jours, le retrait est payant.

Par janus2

Bonjour yapasdequoi,

Ce n'est pas ce que dit la Poste et en tout cas pas l'expérience que j'en ai. Du moment que l'adresse est bonne sur le courrier, peu importe le nom sur la BAL, le courrier est délivré à l'adresse.

Je reçois souvent le courrier de mes voisins lorsque l'expéditeur fait une erreur de numéro. Ex, j'habite au 15 rue tatane, je m'appelle M.Toto (nom sur la BAL), mon voisin au 17 s'appelle M.Lala, je reçois souvent des courriers adressés à M.Lala, 15 rue tatane.

Par yapasdequoi

Bonjour janus2

Il peut y avoir des erreurs de distribution, c'est évident.

Il y a même des renvois à l'expéditeur abusifs (j'en ai expérimenté)

Dans un immeuble où j'ai vécu, le facteur déposait les lettres adressées à ce numéro au dessus de la batterie de boîtes à lettres. Quand il y a plusieurs boîtes à la même adresse : que faire ?

Il y aussi des personnes "mal intentionnées" qui se font adresser des courriers/colis dans des boîtes faciles d'accès qu'ils ouvrent ensuite avec des moyens plus ou moins licites.

Parfois ils y collent même le nom "bidon" pour recevoir le courrier attendu.

C'est pourquoi une lettre "simple" n'est jamais garantie d'arriver à son destinataire.

Il y a toujours moyen de faire une réclamation à La Poste... qui donnera (ou pas) un résultat plus ou moins satisfaisant.

Moi j'ai eu droit à un "bon gratuit pour une lettre suivie"

Par Nihilscio

Bonjour,

Dans un immeuble collectif de cent logements, il y a cent boîtes aux lettres et il faut bien qu'il y ait des étiquettes sur les boîtes aux lettres.

Dans une maison individuelle, le facteur dépose les lettres qui sont adressées à l'adresse de cette maison dans la boîte

aux lettres de la maison. Les habitants de la maison n'ont aucune obligation d'afficher leur nom.

Par janus2

Dans un immeuble collectif de cent logements, il y a cent boîtes aux lettres et il faut bien qu'il y ait des étiquettes sur les boîtes aux lettres.

J'ai peu habité en immeuble collectif, mais quand ce fut le cas, les BAL portaient un numéro d'appartement. Si le courrier était bien adressé à M.Machin, appartement 432, il était déposé dans la boîte correspondant à l'appartement 432, peu importe le nom...

Par isernon

bonjour,

si le nom n'est pas obligatoire sur la boîte à lettres, dans un immeuble collectif, cela devient problématique. en effet sur les cartes grises, les numéros d'appartement (ou de BAL) sont absents, pareil sur mon adresse des documents du trésor public aucune mention du numéro d'appartement sur mon adresse.

dans l'espace particulier du trésor public (biens immobiliers) est uniquement mentionné l'étage et le numéro de lot qui est différent du numéro d'appartement/bal.

salutations

Par yapasdequoi

La question initiale concerne-t-elle un habitat individuel ou collectif ?